



VARENNES

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 994 décrétant des travaux d'aménagement d'une plage urbaine au parc de la Commune et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 13 janvier 2025.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 mars 2025, pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 970 000 \$ incluant, sous réserve de l'article 6 du règlement, des coûts directs de 742 600 \$, des contingences de 74 000 \$, des honoraires professionnels de 74 000 \$, des frais de financement de 35 000 \$ et des taxes nettes de 44 400 \$.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 28 mars 2025.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 28 mars 2025 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 28 mars 2025.

*La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,*

  
Mylène Rioux, OMA